

# POSTULAT

<b>Auteur</b>	Mathieu CLERC, Les Verts, Philomène ZUFFEREY, PDCC, et Charlotte SALZMANN, CVPO
<b>Objet</b>	Interdiction des plastiques à usage unique
<b>Date</b>	12/03/2020
<b>Numéro</b>	2020.03.084

Depuis plusieurs années, la lutte contre la pollution des plastiques devient un enjeu majeur. Selon différentes sources il y aurait plus de 80 millions de tonnes de plastiques qui encombreraient nos océans. Ils forment le « septième continent » également appelé le vortex de déchets du Pacifique Nord. La pollution aux plastiques a atteint un tel niveau qu'ils se retrouvent dans la chaîne alimentaire.

Force est de constater que cette pollution ne touche pas uniquement les océans, mais également les lacs. En effet, en juillet 2019, l'association OceanEye révèle que le lac Léman est autant pollué que la Méditerranée. Les scientifiques ont démontré par leur étude que le taux de pollution plastique du lac Léman se monte à 129 gr/km<sup>2</sup>, contre 160 gr/km<sup>2</sup> pour les océans. Chaque année 50 tonnes de plastiques seraient rejetées dans le lac Léman.

Selon les scientifiques, la source primaire de la pollution aux plastiques des océans serait l'eau douce des lacs et des rivières.

Selon les auteurs de l'étude, la pollution des plastiques provient en très grand partie des plastiques dits à usage unique. Si rien n'est fait, les océans contiendront en 2050 une masse de déchets plastiques supérieure à la masse des poissons.

Afin d'apporter une solution à la problématique des plastiques, et plus particulièrement à la pollution des lacs, mers et océans, il est demandé d'interdire l'utilisation de plastique à usage unique en Valais. Le Conseil d'Etat l'a d'ailleurs souligné lors de ses objectifs stratégiques pour l'Agenda 2030 avec comme priorité : « Tendre vers une économie circulaire en soutenant l'écoconception, en limitant la production de déchets (fabrication, transport, distribution, consommation) et en augmentant le recyclage (infrastructures, sensibilisation)».

## Conclusion

Les auteurs du postulat demandent au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de légiférer en interdisant l'utilisation de plastique à usage unique en Valais.